

CISCAR, Centrale d'Achats des Réseaux Automobiles

77-81 ter rue Marcel Dassault 92100 Boulogne-Billancourt

FACTURE n°: L00010416 du: 01/06/18

DENIS GIBAUD SA-RENAULT CHATEAUROUX

Prix Unit.

Montant Net

Code

108 AVENUE D' OCCITANIE

٥ŧ۵

36250 SAINT MAUR

FRANCE

Affaire n°: L00492

N° Contrat: L00492

Désignation

Acheteur:

Référence

Compte client: C00072 payeur: C00072

Période du 01/06/18 au 30/06/18

Reference		Designation			Qte	Net	H.T.	TVA
LOC.CISCAR.36TACIT	LOCAT	ION CISCAR CLIP ADV SERIE:9101626	ANCE AU	UTHENTIQUE+KTS	1.00	Net 247.00	H.T. 247.00 €	
CONDITIONS DE REGLEMENT 09_PRELEVEMENT Le 01/06/18		: Base HT € Code 247.00 € C220	Taux 20%	Montant TVA € 49.40 €	TOTA	AL HT € L TVA €	247.00 49.40 296.40	€
Montant 296.	ontant 296.40 €		TVA ACQUITTEE SUR LES DEBITS			compte	0.00€	

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (extrait): Aucun retour de fournitures pour quelque raison que ce soit ne doit être fait sans accord préalable de CISCAR à laquelle doit être adressé un courrier d'accompagnement avec photocopie du bon d'expédition. De convention expresse, pour toute contestation, litige ou difficulté seul le Tribunal deParis est compétent. Sauf conditions particulières nos factures sont payables à 30 jours sans escompte en cas de règlement anticipé. Dans tous les cas, la date de règlement mentionnée sur la facture constitue la limite au de de laquelle des pénalités de retard seront appliquées (Loi 92.1442 du 31.12.1992).

Une indemnité de 40 € sera due en cas de retard de paiement en application des articles L441-6 et D441-5 du Code du commerce

Les sommes dues porteront intérêt de plein droit, après mise en demeure (sans que le taux puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal) et sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (Loi n° 12/05/1980) - CISCAR se réserve la propriété des EQUIPEMENTS ou MATERIELS vendus et livrés jusqu'à l'encaissement effectif des titres de paiement couvrant l'intégralité de leur règlement. En cas de non paiement total ou partiel pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, CISCAR a la faculté, sans formalité de reprendre matériellement possession de ces EQUIPEMENTS ou MATERIELS aux frais, risques et périls de l'acquéreur.

RESTE A PAYER €

296.40 €